



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 38304

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi relative à la réduction du temps de travail pour les associations caritatives, dont la société protectrice des animaux. Compte tenu du fait que ce texte prévoit une réduction des charges sociales sur les salaires et qu'il ne semble pas que les associations caritatives ni les sociétés protectrice des animaux en soient bénéficiaires, il lui demande si elle a pris des mesures pour que ces associations puissent, au même titre que toute entreprise, bénéficier de ces avantages.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38304

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6926